

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 7 septembre 2021

Convocation du : 31/08/2021

Le sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, C EBERHARDT, F ROUCHALEOU, E DUFOURG, H MARQUETTE, A BALSAMELLI et S MOULLEC

EXCUSEE : Véronique LAGARDERE

SECRETARE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- PLUI
- RPQS
- Chemin rural
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Pacte de Gouvernance

Monsieur le Maire rappelle que cet été, il n'y a pas eu de problèmes majeurs.

Il remercie Sophie BONNIN et Francis ROUCHALEOU pour leur réactivité pour le remplacement de Laetitia à la garderie de l'école même si Michèle a pu se libérer.

TELEPHONIE : Il remercie la secrétaire pour la gestion complexe du changement d'opérateur entre SCT et Colombia.

il rappelle que la fibre est à Cazalis depuis le 29 août 2021. Les administrés concernés peuvent d'ores et déjà demander leur raccordement.

Hubert MARQUETTE informe les conseillers, que d'après Orange, toute la commune sera raccordable à la fibre au 31/12/2021.

RPI : Lors d'une réunion pour la présentation de la nouvelle directrice ALSH et employés, Monsieur le Maire a appris que Cazalis n'avait pas de garderie !

Pour rappel, la garderie de l'école de Cazalis existe depuis Madame GRESSE et que Michèle embauche à 7 h 45 pour la tenir.

La nouvelle maîtresse de Cazalis, après son arrivée, a fait part de la mauvaise répartition des élèves entre les classes du RPI. Ecole de Cazalis 30 (1 maitresse) et 15 à Préchac (1 maitresse et 1 aide) !

Elle a demandé une nouvelle répartition pour cette rentrée et l'a obtenu, l'école de CAZALIS a donc 22 élèves à la rentrée 2021/2022.

CHASSE : La chasse ouvre dimanche et du mois d'octobre à mi-novembre c'est le passage des palombes.

Les réunions du mardi soir sont suspendues sauf cas important.

ARCHIVES : Le traitement des archives par le CdG33 est terminé ce jour. Les archives sont classées et celles qui sont à détruire le seront par les archives départementales.

⇒ PLUI :

En date du 5 juillet 2021, le conseil communautaire de la Cdc du Sud Gironde a délibéré et appliqué les dispositions de l'article R 151-28 dans leur version issue du décret n°2020-78, pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) que vous avez eu en pièce jointe.

Conformément aux dispositions réglementaires prévues dans l'article R 153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes est prévu sur le projet du PLUI, arrêté et rendu dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet donc avant le 30/09/2021.

En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

A l'unanimité des membres présents, le conseil EMET un avis favorable au projet de PLUI du 5 juillet 2021. **7 POUR**

Monsieur le Maire informe les membres qu'une fiche pour recevoir les souhaits d'évolution ultérieure du PLUI sera adressée prochainement pour commencer d'ores et déjà à se projeter et à réunir les éléments qui seront utiles pour la révision du SCOT et du PLUI.

A ce jour, une demande de la CUMA Sud Gironde pour faire reclasser des parcelles en zone constructible a été reçue par la mairie et sera jointe.

⇒ PACTE DE GOUVERNANCE

Lors de la conférence du 5 juillet dernier, le projet d'élaboration d'un pacte de gouvernance de la Cdc du Sud Gironde a été arrêté.

La commune doit donner son avis avant le 30 septembre prochain sur ce pacte.

A l'unanimité des membres présents, le conseil **APPROUVE** le pacte de gouvernance tel que proposé par la Cdc du Sud Gironde. **7 POUR**

⇒ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter ce rapport 2020.

Données 2020 :

Le service d'eau potable de Cazalis est exploité en délégation de service par la SOGEDO.

Le contrat de délégation prendra fin en décembre 2025.

Il y a 159 abonnés. 16 186 m3.

Volumes vendus : 14 260 m3.

Tarif de l'eau TTC au m3 : 2.44 euros

Le rapport est disponible à la mairie.

A l'unanimité, les membres du conseil adopte le RPQS 2020. **7 POUR**

⇒ CHEMIN RURAL :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Monsieur FITON concernant sa demande d'autorisation pour poser une buse sur le chemin rural de la Tuilerie au niveau des parcelles E194 et 195 dont il est le propriétaire.

Cette canalisation facilitera l'écoulement des eaux de ruissellement qui noient le chemin une bonne partie de l'année.

Monsieur le Maire donne son autorisation pour la pose de cette buse.

Eric DUFOURG interpelle les membres en posant la question si cette autorisation peut être donnée par le conseil sur du domaine public.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux ENEDIS :

Des travaux de remplacement de poteaux vont débuter le 4 octobre prochain. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise LACIS.

Randonnée St Jacques de Compostelle :

Une école de Belgique fera une halte à la salle des fêtes de Cazalis pour la nuit du 29 au 30 octobre 2021. 48 personnes.

Le pass sanitaire et le test dans le cas contraire sont obligatoires.

Terre et Lac

Un bureau d'études pour des éoliennes a pris contact avec la mairie.

Monsieur le Maire est contre ce dispositif d'énergie.

Repas avec Députée METTE

Monsieur le Maire a déjeuné avec la députée Sophie METTE et ses assistants parlementaires. Elle confirme son aide pour le projet du parc photovoltaïque et les projets que la commune aura.

Remplacement absence formation Laetitia DUDON

Laetitia DUDON sera en formation d'intégration dans la fonction publique les 20, 21, 27 et 28 septembre et le 5 octobre.

La garderie du soir de 16 h 15 à 16 h 45 et la décharge des containers des lundis 20 et 27 à midi se fera par Angela BALSAMELLI.

Pass Sanitaire

Selon les éléments relatifs au pass sanitaire édités par le Préfète de la Gironde ce jour, le seuil de 50 personnes est applicable avec demande du pass sanitaire.

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les conseils municipaux quel que soit le nombre de personnes y participant.

Le respect des gestes barrières doit néanmoins toujours être assuré.

DFCI

La prochaine réunion DFCI aura lieu le vendredi 10 septembre 2021 à 18 h à Pompéjac.

Vœux 2022

Monsieur le Maire demande à ce que les membres du conseil commencent à réfléchir à l'organisation ou pas des vœux 2022.

Francis ROUCHALEOU informe que des évolutions dans la réglementation devraient se faire à la date du 15 novembre prochain.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.